



Deux espaces jeunes cohabitent sur le territoire

Cogl'ados est un lieu de découverte, de rencontre, d'échange et de convivialité à destination des **jeunes de 10 à 17 ans**.

Jours et horaires d'ouverture

- Durant les périodes scolaires : les mercredis de 12h30 à 18h30, les mardis et jeudis de 17h15 à 18h45 pour le contrat local d'accompagnement scolaire (CLAS).
- Durant les périodes de vacances : du lundi au vendredi de 9h à 18h30, les mardis et jeudis de 20h à 22h30
- Les permanences dans les collèges de Maen Roch (Saint-Brice-en-Coglès) ont lieu les
- Durant les périodes de vacances : du lundi au vendredi de 9h à 18h30, les mardis et jeudis de 20h à 22h30
- Les permanences dans les collèges de Maen Roch (Saint-Brice-en-Coglès) ont lieu les mardis de 12h45 à 13h45 au collège Angèle Vannier et les jeudis de 12h45 à 13h45 au collège Jeanne d'Arc.

On y fait quoi ?

Un brin de sport, un soupçon de loisirs, une pincée de bonne humeur, mélangez le tout avec une équipe d'animation dynamique et vous obtenez la recette pour passer des vacances inoubliables. C'est la formule qui est proposée à destination des jeunes : sorties, tournois, soirées à thème, créations manuelles, grands jeux, séjours...

Tarifs et inscription

Adhésion annuelle : 15 €. Le dossier d'inscription annuelle est à retirer à Cogl'ados. Seuls les dossiers complets permettent de participer aux activités. L'adhésion est valable pour l'année en cours de janvier à décembre.

Adresse

20 boulevard Leclerc, Saint-Brice-en-Coglès, 35460 Maen Roch

Ados explorers est une structure ouverte **aux jeunes de 11 à 17 ans**. (Tremblay - Val Couesnon)

Jours et horaires d'ouverture

Pendant toutes les vacances scolaires (hormis les vacances de Noël)

On y fait quoi ?

Beaucoup de choses !

Des séances ou des activités axées sur les découvertes des pratiques artistiques, culturelles ou sportives à la journée ou à la semaine... Le tout dans un esprit d'initiation et d'épanouissement.

Tarifs et inscription

Côté tarifs, on distingue :

- l'été (juillet et août) : en fonction du revenu des parents et du quotient familial
- les petites vacances (février, avril et octobre) : tarification unique.

Le dossier d'inscription est à retirer auprès du service jeunesse.